

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 avril 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13 et 14 avril 2015

2015 V 125 Vœu relatif au déploiement du Vélib' dans le Bois de Boulogne.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le Plan Vélo 2015-2020 présenté par la Maire de Paris ;

Considérant la nécessité de développer et d'encourager les modes de circulation douce dans le Bois de Boulogne ;

Considérant la nécessité d'améliorer l'accès et la desserte du Bois de Boulogne par les modes de circulation douce ;

Considérant qu'un certain nombre de stations Vélib' a pu être déployé sur la frange du Bois de Boulogne mais que seules deux stations ont pu être installées aux abords de la fondation Louis Vuitton et sur le chemin de ceinture du lac intérieur, à l'intérieur du Bois de Boulogne lui-même ;

Considérant pourtant que des stations Vélib' ont ainsi pu être aménagées dans le Bois de Vincennes;

Sur proposition de M. Claude GOASGUEN, M^{mes} Julie BOILLOT, Danièle GIAZZI, M. Pierre GABORIAU, M^{me} Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Eric HELARD, M^{me} Michèle ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, M^{me} Béatrice LECOUTURIER, MM. Grégoire CHERTOK, Stéphane CAPLIEZ et M^{me} Ann-Katrin JEGO,

Emet le vœu que :

La Ville de Paris, dans le respect du site classé, engage une étude en vue du développement du service Vélib' dans le Bois de Boulogne en proposant un maillage cohérent et suffisamment dense pour assurer une bonne desserte des différents lieux d'activité et de promenade.